

Flash Info création : Créer sa boîte sans business plan : une nouvelle méthode canadienne, "SynOpp projet création"

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@apce.ca>



Pas question de théoriser sur un papier le développement hypothétique d'une entreprise ou de mener une étude de marché comme dans un plan d'affaires classique. "Le travail consiste à dessiner l'ADN du projet"

L'Agence pour la création d'entreprise (APCE) présente une méthodologie en vogue au Canada pour faciliter la création d'entreprise. Objectif : supprimer l'étape souvent dissuasive du "business plan":La

méthode SynOpp ou l'apprentissage du métier d'entrepreneur

L'esprit d'entreprise est peu développé en France.

La création d'entreprise est un processus long et complexe alternant des phases positives et négatives. Une fois l'idée en tête, l'entrepreneur doit rédiger un business plan comprenant une section de présentation du projet, une section commerciale, une section financière. Trop complexe, trop fastidieux, trop rigide? Au placard le bon vieux "business plan".

"Ce document né dans les années 70 retarde les projets et bride la créativité des entrepreneurs", assure Claude Ananou, enseignant à HEC Montréal et créateur d'une méthode alternative, nommée SynOpp. Pas question de théoriser sur un papier le développement hypothétique d'une entreprise ou de mener une étude de marché comme dans un plan d'affaires classique. "Le travail consiste à dessiner l'ADN du projet", explique Claude Ananou.

Cette méthode propose simplement de concrétiser la création d'entreprise par

l'accompagnement comme vecteur d'apprentissage des compétences du métier d'entrepreneur. La création d'entreprise a été définie par Gartner (1988) comme étant

Un processus complexe dont le déroulement n'est pas linéaire, mais structuré par des étapes successives devant aboutir à l'émergence d'une organisation." Chacune des étapes dictées par Gartner requièrent des compétences différentes : des

compétences entrepreneuriales comme l'intuition, des

compétences managériales comme la communication et naturellement des

compétences techniques comme le savoir faire ou la connaissance juridique de son secteur d'activité. Lors des premières phases,

en amont du processus entrepreneurial qui consiste à envisager une nouvelle activité et à identifier les opportunités d'affaires, le futur chef d'entreprise devra développer et mettre en avant ces compétences entrepreneuriales. C'est durant ces deux phases que la

méthode SynOpp est mise en place.

L'intuition : base de la méthode SynOpp

La méthode SynOpp trouve sa base dans

l'intuition des porteurs de projets. Les entrepreneurs ont une idée. Le but étant pour eux, maintenant, de trouver des personnes susceptibles d'être intéressés par leur intuition. Ces personnes sont appelées les

« **accros** ». C'est la phase de test de leur intuition. Gardons l'optique que cette méthode est mise en oeuvre en amont de la création d'entreprise. Ainsi l'entrepreneur est tout de suite dans le bain et commence à apprendre très tôt, en amont de la création, son futur métier de chef d'entreprise.

[extraits du site easydashboard](#)

[lire l'article sur Capital.fr](#)